

P45-P90 : prenons le temps !

Dispositif P45-P90 : L'horaire hebdomadaire est normalement constitué de cours d'une durée de 50 minutes. Par dérogation, l'horaire hebdomadaire peut être organisé dans un établissement, par classe ou par degré, totalement ou partiellement, par périodes de cours de 45 minutes regroupées en plages de 90 minutes.

Cf. page 109 de la [circulaire 9333 relative à l'organisation de l'enseignement secondaire 2024-2025](#)

Depuis quelques semaines, nous sommes contactés à ce sujet, des directions et les PO insistant pour faire adopter les P45-P90. Cette décision doit faire l'objet d'une réelle concertation. L'urgence n'est pas justifiée. Nous vous conseillons de prendre le temps. L'argument qui consiste à dire qu'il faut combler la diminution du nombre de jours blancs peut être entendu mais la diminution de ce nombre n'est pas prévue avant la rentrée 2026.

Pourquoi attendre ?

Tout d'abord, nous n'avons à l'heure actuelle aucune idée de ce qu'il va advenir du tronc commun en secondaire. Le Gouvernement actuel a prévu de revoir toutes les réformes (dont celle sur les rythmes annuels qui annonce la diminution des jours blancs).

Ensuite, ce changement entraîne une charge de travail supplémentaire et des contraintes organisationnelles qui vont impacter tous les membres du personnel de l'école :

- changement au niveau de la grille horaire (récréation, temps de midi, ...) et donc du règlement de travail (redéfinition des heures scolaires) ;
- difficulté d'établir des horaires ;
- les membres du personnel en 20^e devront donc rendre 100 minutes à l'école, ceux en 22^e 110 minutes et ceux en 28^e 140 minutes par semaine. Comment les récupérer ? Quand ? Est-ce une première étape vers la flexibilisation ?
- pour les membres du personnel à temps partiel, comment respecter leur horaire et leur libération minimale exigée si tous les membres du personnel doivent être disponibles la même après-midi ?

De plus, les retours de nos délégués de cette organisation sont négatifs. Alors que ce système est prévu pour assurer de la remédiation, souvent ce sont des activités dans tous les sens (football, scrapbooking, ...) qui sont organisées, entraînant une démotivation des membres du personnel et un décrochage au niveau des élèves.

Il est donc important de réfléchir avant de mettre ce système en place et informer correctement tous les membres du personnel. Si la décision a été prise, il est toujours possible de demander une nouvelle concertation, un report, l'avis du Conseil de participation, ...

La CSC-Enseignement réclame depuis longtemps :

- une véritable étude sur la charge de travail réelle des membres de l'enseignement et une diminution de cette charge ;
- un différentiel entre les jours élèves et les jours membres du personnel pour tous les niveaux afin de prendre le temps d'organiser la rentrée, les conseils de classe, ...